
Charte d'Accessibilité Universelle

Le développement harmonieux d'un territoire passe par une large prise en compte des éléments qui contribuent à la qualité de la vie : la ville doit être facile, plus accessible, la ville doit protéger, être plus solidaire et plus fraternelle, elle doit faciliter et non segmenter, rendre les choses possibles au lieu de contraindre. Cette conviction fonde le projet municipal de Clermont-Ferrand et se déploie dans l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville.

Cette conception de la Ville trouve un écho particulier lorsqu'il est question des personnes en situation de handicap et de leurs familles. De longue date, la ville de Clermont-Ferrand a fait de cette question une priorité : elle est résolument engagée dans une démarche d'amélioration continue de l'accessibilité de son territoire et de ses services. La présente charte traduit cette volonté de poursuivre et d'amplifier le travail engagé par la Ville au-delà de ses obligations légales, dans le respect des principes constitutionnels et de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, tant dans son rôle d'employeur qu'à travers les politiques publiques qu'elle mène ou auxquelles elle contribue.

Elle se donne pour objectif de construire une ville inclusive en répondant aux attentes des personnes en situation de handicap, en simplifiant leur vie quotidienne dans tous les domaines et en veillant à leur participation réelle dans la vie de la cité. Au-delà de l'accessibilité « physique », il s'agit de tendre vers l'accessibilité « universelle » de la ville.

Cela passe par un renforcement et une meilleure coordination de l'action de la Ville dans les différents domaines de sa responsabilité : petite enfance, enfance, loisirs, culture, sport, accès à l'information... mais aussi avec la Métropole, qui gère de nombreux équipements publics et a en charge la chaîne des déplacements, essentielle pour l'accès à l'autonomie, à la formation et à

l'emploi.

Dans le dialogue et la transversalité, la Ville s'engage à mieux accompagner les personnes en situation de handicap, à faciliter leur vie dans la Cité et à favoriser leur autonomie, dans une démarche participative et contributive, de manière à s'appuyer sur l'expérience et l'expertise d'usage des personnes concernées et de leurs familles.

[Consultez la Charte d'Accessibilité Universelle](#)

Association Lee Voirien



Guy Coulanjon - Président

Lee Voirien s'associe à la charte initiée par la ville et à son plan d'actions car elle démontre que «le bien vivre ensemble est l'acceptation de l'autre à travers ses différences». Elle ouvre un autre regard en considérant la personne en situation de handicap comme acteur à part entière et non pas uniquement comme consommateur et s'appuie sur l'inclusion et les compétences de chacun pour favoriser la mixité. Elle ne peut pas être figée et devra être enrichie au fur et à mesure de l'évolution de la société.

CDIPH

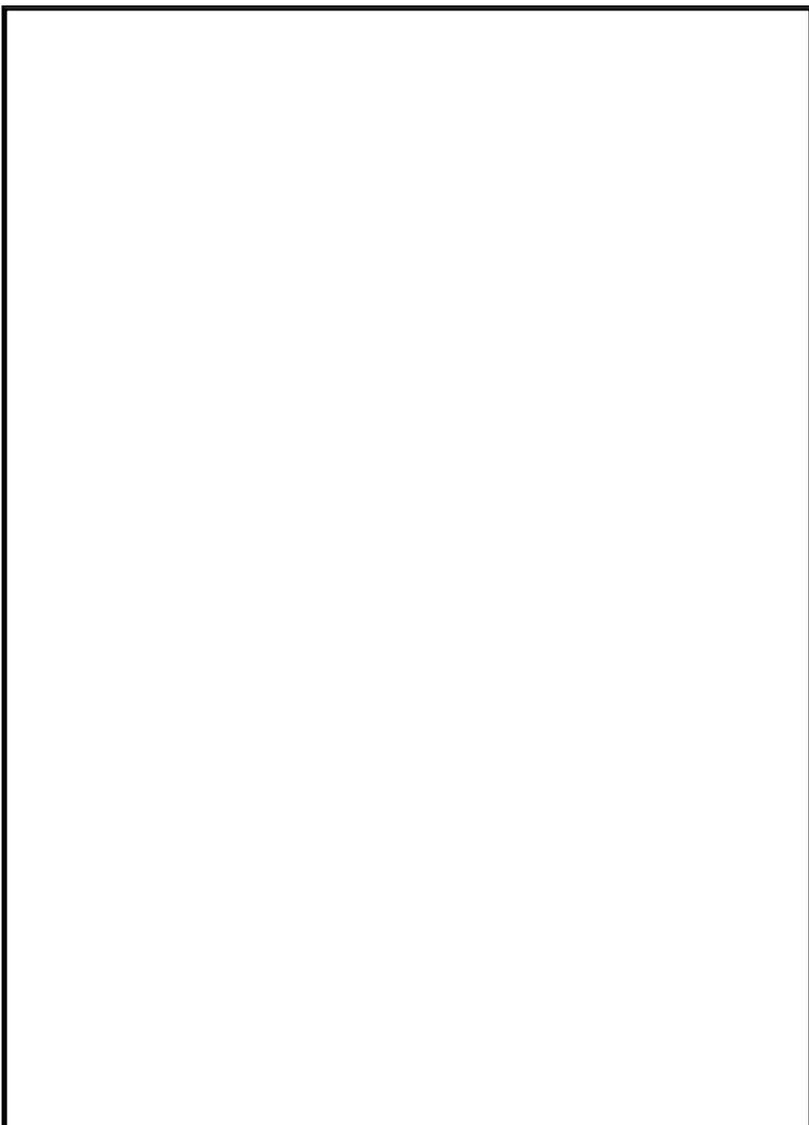


Jean-Claude Montagne - Coordinateur

Le CDIPH s'engage pour la charte handicap

Le Collectif Départemental pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap (CDIPH) avait sollicité Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand pour favoriser l'inclusion de toutes et tous dans la cité. Suite à ces démarches, la municipalité de Clermont, a élaboré une charte pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans tous les actes de la vie dans la commune. Le CDIPH apprécie la méthode collaborative suivie, la prise en compte des préconisations formulées, le document finalisé et adopté . Il soutient les principes et les mesures retenues. Il veillera à leur application sans faille et à leur évolution permanente. Une étape importante pour la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

ADIS Conseil et Formation





Jacqueline Dubreuil - Coach emploi accompagné

ADIS Conseil et Formation accompagne les entreprises dans la définition et le pilotage de leur politique handicap.

Elle gère également le dispositif Emploi Accompagné qui accompagne les personnes en situation de handicap dans leur recherche d'emploi et dans le suivi en entreprise.

C'est dans ce cadre que nous avons souhaité participer à la réalisation de cette charte et renforcer le partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand.



Bernard Morel - Correspondant

La charte d'accessibilité se doit d'être un catalyseur de démocratie pour instaurer le VIVRE ENSEMBLE et changer le regard sur le handicap, un outil de progrès et de communication pour une citoyenneté à part entière dans une ville inclusive en charge de faire oublier la différence et la perte d'autonomie.

UFCV



Camille Alves - Responsable d'Activité Vacances adaptées Auvergne

L'accueil de tous les publics au sein des activités de l'Ufcv, et notamment l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des accueils collectifs de mineurs est une réalité inconditionnelle et constitue un engagement déontologique fort, ancré depuis les finalités de l'association jusqu'aux pratiques quotidiennes. Je remercie encore la ville pour nous avoir associé à ce travail collectif.